

LE PROPAGATEUR

Vol. III

MARS 1906

No 3

Chronique mensuelle. — La Messe. — Comment gouverner une paroisse difficile ou dans des circonstances difficiles. — Le Drame de la vie. — Joseph d'Arimathie.

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE : La lettre du Pape à la France. — La réprobation de la séparation. — Les avis de Sa Sainteté. — Anecdote : Pie X et l'ambassadeur de France. — Les troubles au sujet des inventaires. — Un article de la Semaine Religieuse de Paris. — La chute du cabinet Rouvier. — Le Pape lui, reste debout ! — La conférence d'Alger dans une salle à manger ? — L'oncle de l'Europe : — Edouard VII. — Le baptême d'une future reine. — Un souvenir de Jacques Cartier. — Le château Ramezay. — Nos grands hommes et leurs actes ? — Le Secrétaire de la Province au conseil de l'Instruction publique. — Le Bill de Rimouski. — Le rôle du clergé reconnu par Mr. Langlois M. P. P. — Le sacre de Mgr Bernard. — Nos défunts.

Le Pape a parlé au peuple français, et, à son ordinaire, il l'a fait magistralement. Quelle force de calme et d'énergie dans ce verbe, qui tombe des hauteurs du Vatican, et qui, sans rigueur parce que sans haine, tout en protestant de la façon la plus claire contre une loi injuste, convie pourtant à la prière et à l'action prudente, plutôt qu'à la guerre, tous les hommes de bonne volonté. A l'heure où nos lecteurs liront ces lignes, ils connaîtront déjà le document papal, que tous les journaux publient. Nous n'en voulons détacher que deux citations qui marqueront pour les siècles la fermeté et tout ensemble la prudence de Pie X.

Voici comment Sa Sainteté proteste contre la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, votée par la Chambre et le Sénat français :

C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre Charge apostolique, et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités; comme contraire à la constitution